

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-57

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 juillet 2021,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 15 juillet 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Yann POUËZAT